

**Affichage : le 11/05/2018**

<p style="text-align: center;"><b>COMMISSION DES JEUNES REUNION RESTREINTE DU 10/05/2018</b></p>
--

**Présents** : Mrs DESFACHELLES D, DENIS D, LAVIGNON P.

**Coupe Défisports U18 du 08/05/2018**

57717.1 LE PORTEL AP/LA CAPELLE LES BOULOGNE. Participation à la rencontre d'un joueur suspendu à Le Portel AP. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 16/05/2018. Homologué : LE PORTEL AP 0 – LA CAPELLE LES BOULOGNE 3 par pénalité. Amende 100€ à Le Portel AP.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président de séance : P. LAVIGNON